Mai 2026

# Déclaration de principes : Science ouverte

## Préambule[1,2]

Les discussions stratégiques sur la science ouverte ont évolué et ne se limitent plus aux questions d'accès et d'éthique (science ouverte responsable); elles visent désormais à déterminer quelles connaissances sont reconnues, qui établit les priorités, qui bénéficie des ressources et qui profite des retombées. Afin d'éviter de perpétuer les iniquités, la science ouverte doit appuyer activement la création conjointe et l'intendance du savoir dans divers systèmes de connaissances, notamment les traditions autochtones, locales et fondées sur la pratique.

La science ouverte est essentielle pour relever les défis mondiaux et peut contribuer à renforcer la confiance dans la science. En rendant accessible l'ensemble du cycle de vie de la recherche, la science ouverte peut favoriser la transparence, l'accessibilité, la collaboration et la participation du public, ce qui permet d'accélérer le rythme des découvertes scientifiques et d'accroître les retombées pour la société. Toutefois, la science ouverte n'est pas une solution technique universelle. Pour être porteuse de transformation, la science ouverte doit être accessible à tous : elle doit être multilingue, transdisciplinaire et ouverte aux groupes qui participent au cycle de la recherche et représentent divers systèmes de connaissances, au-delà de la communauté scientifique traditionnelle, tout en respectant le principe voulant qu'elle soit « la plus ouverte possible et aussi sécurisée que nécessaire ».

Les participants du Global Research Council (GRC), forum mondial regroupant les organismes publics de financement de la recherche, contribuent de façon déterminante à façonner l'interprétation, la mise en œuvre et la gouvernance de la science ouverte dans les différentes régions et disciplines. La Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte de 2021 fournit un cadre normatif reconnu à l'échelle mondiale qui sert de base à la présente déclaration de principes pour les organisations participantes du GRC. Ses quatre piliers constituent un cadre utile pour cerner les domaines d'action : i) les connaissances scientifiques ouvertes, ii) les infrastructures de la science ouverte, iii) la participation ouverte des acteurs de la société et iv) le dialogue ouvert avec les autres systèmes de connaissances. Les organismes de financement de la recherche ont surtout axé leurs efforts sur les deux premiers piliers, mais cherchent à mieux

[1] Le Global Research Council est une organisation à participation volontaire qui reconnaît les missions, les mandats et les attributions propres aux organismes participants au sein de leurs écosystèmes de recherche nationaux respectifs. Ses positions, décisions ou déclarations ne sont pas exécutoires pour les organismes participants. L'approbation de celles-ci reflète le fait que les organisations participantes peuvent adopter les déclarations dans le respect des politiques et des priorités nationales.

[2] Bien que la National Science Foundation (NSF) des États-Unis réitère son engagement envers le GRC en tant qu'organisation vouée à la collaboration et à la coopération entre les organismes de financement de la recherche, la NSF n'est pas en mesure d'appuyer les déclarations de principes et l'appel à l'action de 2026, car leur contenu n'est pas compatible avec les priorités de l'agence et de l'administration américaine.

interagir avec d'autres acteurs et systèmes de connaissances, favorisant ainsi la bibliodiversité, le multilinguisme, la confidentialité et la gouvernance des données, ainsi que le soutien.

La mise en œuvre de la science ouverte doit favoriser l'accessibilité, tenir compte des contextes et s'appuyer sur une gouvernance éthique, de façon à garantir un large accès étendu aux connaissances tout en respectant les droits des communautés et en corrigeant les déséquilibres de pouvoir. Une attention particulière doit être accordée à des enjeux comme la domination linguistique et les héritages coloniaux.

Conformément à la Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte adoptée en 2021 et à la Déclaration de principes sur la recherche au service de communautés durables publiée en 2026 par le GRC, les principes suivants décrivent comment les organisations participantes du GRC conçoivent et entendent faire progresser la science ouverte dans divers contextes nationaux, régionaux et disciplinaires, tout en élaborant des stratégies qui tiennent compte des conditions et des besoins locaux.

## Principes

### Gouvernance régionale et communautaire

La progression d'une science ouverte véritablement porteuse de retombées et de possibilités pour tous repose sur une gouvernance régionale et communautaire, sur une conception de politiques tenant compte des diverses réalités culturelles, ainsi que sur des mécanismes équitables de financement et d'élaboration des politiques assurant la participation et l'autonomisation de l'ensemble des régions et des groupes.

La gouvernance régionale et communautaire doit être soutenue par des efforts de renforcement des capacités et par des infrastructures communes, notamment des dépôts ouverts et des systèmes de données interopérables. Des processus de gouvernance et de financement efficaces doivent reposer sur des principes communs et être appuyés par des mécanismes de surveillance ainsi que par des organisations servant de plateformes d'échange de connaissances et de dialogue stratégique. Des cadres tels que les plans de gestion des données nécessaires et les principes FAIR (facilité de repérage, accessibilité, interopérabilité et réutilisation des actifs numériques), TRUST (transparence, responsabilité, orientation vers l'utilisateur, durabilité et technologie) et POSI (principes d'une infrastructure pour la science ouverte) constituent des éléments d'orientation essentiels pour la gouvernance de la science ouverte.

Des plans de gouvernance bien conçus permettent d'obtenir une participation importante de la communauté, une répartition équitable des ressources et des structures décisionnelles transparentes. Les programmes de financement doivent prévoir l'affectation de ressources au renforcement des capacités, aux infrastructures communes et à l'intendance à long terme des dépôts ouverts et des systèmes de données.

**Confidentialité, gouvernance et propriété des données, et autodétermination**

La propriété des données, l'autodétermination et le consentement éclairé, y compris l'apport des communautés aux décisions relatives à la confidentialité et à la gouvernance des données, doivent constituer une pratique exemplaire à suivre dans le cadre de la recherche scientifique. Les connaissances autochtones et locales doivent être reconnues et protégées. Les organismes de financement de la recherche doivent exiger que les projets faisant appel à des connaissances autochtones ou locales démontrent qu'ils reposent sur une gouvernance appropriée, des processus de consentement éclairé et des ententes de partage des avantages. De plus, les bourses de recherche accordées pour des projets faisant appel à des connaissances autochtones ou locales peuvent être assorties de cadres de gouvernance clairement définis, de processus de consentement documentés et d'ententes équitables de partage des avantages.

En ce qui concerne les systèmes de connaissances autochtones et la souveraineté des données autochtones, il peut être utile d'utiliser comme point de départ les cadres de gouvernance éthique élaborés par les communautés autochtones et en collaboration avec celles-ci, comme les principes PCAP[MD] (propriété, contrôle, accès et possession) établis par les Premières Nations du Canada et les principes CARE (intérêt collectif, autorité de contrôle, responsabilité, éthique) de l'Alliance mondiale pour les données autochtones.

**Science la plus ouverte possible et aussi sécurisée que nécessaire**

L'ouverture ne devrait pas être envisagée seulement comme un objectif technique, mais aussi comme une pratique éthique et relationnelle, attentive aux contextes, aux responsabilités et aux conséquences. L'ouverture doit être guidée par le principe selon lequel la science doit être « la plus ouverte possible et aussi sécurisée que nécessaire », en tenant compte des préoccupations légitimes liées à la protection des renseignements personnels et à la gouvernance des données, à la souveraineté des données autochtones, à l'intendance écologique, aux protocoles culturels, à la propriété intellectuelle, à la sécurité de la recherche ainsi qu'à d'autres intérêts économiques et nationaux. Par conséquent, l'ouverture et la sécurité constituent des aspects complémentaires qui se renforcent mutuellement et qui doivent être envisagés conjointement.

Dans ce contexte, les décisions relatives au partage et à l'accès sont considérées comme étant conditionnelles, reposant sur la consultation et adaptées aux circonstances changeantes et aux perspectives des communautés. Elles doivent également tenir compte des effets potentiellement disproportionnés qui pourraient être observés chez différents groupes de personnes. Le respect des protocoles autochtones et communautaires permet de renforcer les fondements d'un écosystème mondial de connaissances pluraliste, équitable et durable qui respecte la sécurité, les particularités et l'intégrité des organismes participants. Ce principe s'étend également aux politiques de gestion des données et aux processus d'examen qui reconnaissent que l'ouverture et les mesures de protection responsables, comme la gestion du contrôle de l'accès aux données de recherche, constituent des composantes légitimes de la qualité et des retombées.

**Durabilité écologique et sociale**

Les organisations participantes du GRC doivent collaborer pour trouver des moyens efficaces d'alléger le fardeau que représentent les données bibliométriques pour le milieu universitaire, tant sur le plan financier qu'en ce qui concerne les paramètres de publication. Il s'agit notamment de promouvoir des mécanismes de financement qui soutiennent les initiatives menées par les communautés et de veiller à ce que les investissements publics soutiennent un large éventail d'options de publication ouvertes et équitables, afin de réduire le fardeau associé aux frais de traitement des articles et les autres frais imposés aux auteurs.

Les efforts déployés en matière de science ouverte doivent également prendre en considération les enjeux environnementaux de la recherche à grands volumes de données et de l'intelligence artificielle (IA), qui ont souvent des effets disproportionnés sur certaines régions et communautés, et promouvoir des pratiques visant à assurer une gestion responsable de l'empreinte énergétique, hydrique, foncière et liée aux déchets électroniques, sans freiner l'innovation.

**Iniquités régionales et structurelles**

La science ouverte offre l'occasion de s'attaquer aux iniquités régionales et structurelles qui persistent au sein de l'écosystème mondial de la recherche. Les disparités en matière d'infrastructure, de capacité de financement, de paternité des publications, de propriété des données, de langue et de visibilité risquent d'accentuer les écarts et les obstacles existants si des mesures ne sont pas prises pour les atténuer. Aucune région et aucun pays ne doit être réduit au rôle de fournisseur de données sans bénéficier d'une participation équitable à la définition des priorités, à la gouvernance, à la propriété, à la rédaction, au développement des infrastructures et au partage des avantages. Il convient de reconnaître l'importance d'assurer une prise en charge locale des données et des connaissances. Les organismes publics de financement de la recherche ont la responsabilité d'intégrer l'accès et les possibilités pour tous dans les politiques de financement, les modèles de partenariat et les mécanismes d'évaluation. Le GRC est appelé à jouer un rôle essentiel pour combler les écarts entre les échelons mondial, régional et local et pour favoriser des écosystèmes de connaissances responsables, accessibles et dignes de confiance grâce à la communication de pratiques exemplaires.

**Les infrastructures en tant que bien public**

La science ouverte risque de perpétuer les hiérarchies existantes si une attention particulière n'est pas accordée aux rapports de pouvoir, aux iniquités structurelles, aux lacunes en matière d'infrastructures et aux enjeux linguistiques. Les modèles en libre accès diamant, les dépôts appartenant aux universités et aux établissements publics ainsi que la prise en charge de plusieurs langues sont des leviers essentiels pour favoriser un accès équitable. Ces mesures peuvent être appuyées par des investissements visant à assurer l'entretien des infrastructures et leur pérennité.

Les conseils de financement de la recherche doivent accorder la priorité à l'intendance des plateformes et des dépôts de science ouverte, en collaboration avec des établissements publics, privés ou sans but lucratif, et s'appuyer sur des mécanismes de surveillance multipartite,

comprenant des représentants des communautés de recherche, des responsables des données et ainsi que des groupes concernés de la société et des détenteurs de connaissances de toutes les régions.

**Évaluation responsable de la recherche**

Dans le prolongement de l'Appel à l'action sur l'évaluation responsable de la recherche lancé en 2021 par le GRC et du cadre appelé Les dimensions de l'évaluation responsable de la recherche (2024), il est admis qu'il est essentiel d'abandonner les mesures biaisées et les indicateurs limités axés sur les revues scientifiques au profit d'une évaluation responsable de la recherche afin de reconnaître la valeur des travaux qui revêtent une importance locale et qui sont utiles pour la société. Les organisations participantes du GRC s'efforcent d'harmoniser les politiques en matière de science ouverte avec les réformes de l'évaluation de la recherche, pour garantir que les pratiques ouvertes, les résultats diversifiés et l'engagement sociétal soient reconnus et récompensés.

Les organismes de financement doivent harmoniser les critères d'évaluation, les lignes directrices destinées aux évaluateurs et les cadres de production de rapports avec les principes de l'évaluation responsable de la recherche, de façon que les pratiques ouvertes, la diversité des résultats de la recherche, la participation des communautés et les apports à la société soient officiellement reconnus et récompensés dans les décisions de financement.